

A Nantes, le jeudi 1^{er} février 2018

GRANDE PAUVRETÉ ET RÉUSSITE SCOLAIRE

Vivre en situation de grande pauvreté, c'est vivre en danger humain, social et scolaire. Aujourd'hui en France, sixième puissance économique mondiale, 1 enfant sur 10 vit dans une famille pauvre. Conséquence de la détérioration de la situation économique, l'augmentation de la pauvreté des enfants est peu médiatisée.

La France est l'un des pays dans lesquels l'origine sociale pèse le plus sur les destins scolaires. Si l'école a une part de responsabilité, concernant l'échec scolaire, le creusement des inégalités au sein de notre société en supporte la plus grande responsabilité. Comment faire réussir tous les élèves dans un pays où sont concentrées les populations les plus fragiles ? Les écarts de réussite scolaire associés aux origines sociales mettent en danger à la fois l'école publique française et notre République. À ce niveau atteint par les inégalités, il devient absurde et cynique de parler d'égalité des chances.

La définition de la « grande pauvreté » établie par le Conseil économique et social dans un avis rendu en 1987 reste pleinement valide : « **La précarité est l'absence d'une ou plusieurs des sécurités, notamment celle de l'emploi, permettant aux personnes et familles d'assumer leurs obligations professionnelles, familiales et sociales et de jouir de leurs droits fondamentaux. L'insécurité qui en résulte peut être plus ou moins étendue et avoir des conséquences plus ou moins graves et définitives. Elle conduit à la grande pauvreté, quand elle affecte plusieurs domaines de l'existence, qu'elle devient persistante, qu'elle compromet les chances de réassumer ses responsabilités et de reconquérir ses droits par soi-même, dans un avenir prévisible** ».

Associer la grande pauvreté et la « réussite scolaire », signifie avoir une obligation de résultats, et se donner les moyens nécessaires, pour que tous les jeunes quelle que soit leur origine sociale accèdent, à l'issue de la scolarité obligatoire, au socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Tant que ce socle commun n'est pas acquis par tous, il est vain d'espérer fonder ensuite des parcours de formation professionnelle, technologique ou générale d'égalité de dignité.

On considère qu'une famille est pauvre quand son revenu mensuel est inférieur à 1 739 euros pour un couple avec deux enfants de moins de 14 ans.

Les évaluations internationales, notamment PISA, soulignent que « **la corrélation entre le milieu socio-économique et la performance est bien plus marquée en France que dans la plupart des autres pays de l'OCDE. Le système d'éducation français était plus inégalitaire en 2012 qu'il ne l'était 9 ans auparavant et les inégalités sociales se sont surtout aggravées entre 2003 et 2006. En France, lorsque l'on appartient à un milieu défavorisé, on a clairement aujourd'hui moins de chances de réussir qu'en 2003** ».

Enfin, en France, « les élèves issus d'un milieu socio-économique défavorisé n'obtiennent pas seulement des résultats nettement inférieurs. Ils sont aussi moins impliqués, moins attachés à leur école, moins persévérants, et beaucoup plus anxieux par rapport à la moyenne des pays de l'OCDE ».

Le 20 mars 2018, dans le cadre des Semaines d'Éducation Contre les Discriminations, la Ligue de l'enseignement - FAL 44 organise une conférence ayant pour thème « Grande pauvreté et réussite scolaire », en présence de Jean-Paul Delahaye, ancien Directeur Général de l'Enseignement Scolaire, Inspecteur Général de l'Éducation Nationale honoraire, président du Comité National d'Action Laïque, vice-président de la Ligue de l'enseignement et Marie Aleth-Grard, vice-présidente ATD Quart Monde. Informations et inscriptions : www.laligue44.org, rubrique « Actualités ».

Contacts :

Patrick MAURIÉRAS

Secrétaire Général

Ligue de l'enseignement - FAL 44
pmaurieras[arobase]laligue44[point]org
06 77 94 40 25

Michel DACULSI

Président

Ligue de l'enseignement - FAL 44
mdaculsi[arobase]laligue44[point]org

Ligue de l'enseignement - FAL 44

9, rue des Olivettes - BP 74107 - 44041 NANTES cedex 1

Tél : 02.51.86.33.33 - Fax : 02.40.48.18.48

E-mail : secretariatgeneral[arobase]laligue44[point]org

Site internet : www.laligue44.org

Association reconnue d'utilité publique par le décret n° 2822 du 18 mars 1953